Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20251006-DEL19-06102025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/10/2025

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	étaples sur mer DESTINATION BAIE DE CANCHE
Délibération n°19	Conseil Municipal du lundi 6 octobre 2025
Direction des affaires générales Pôle Subventions de projets	Domaine de compétence : 1.4 - Autres types de contrat.

Le Lundi Six Octobre deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle Pédagogique de Maréis, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation : 23/09/2025

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 2

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 4

Nombre de votants : 29

Affiché le 10/10/2025

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints,** Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE , Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST , Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Adrien BACLET à Monsieur Grégory HURTREL.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Madame Laurence PLAISANT et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29

Secrétaire de séance : Madame Coralie PREUVOST

Objet : Externalisation de la gestion du courrier communal - Approbation du contrat avec le prestataire EasyPost et autorisation donnée à Monsieur le Maire de le signer

Rapporteur : Madame Josiane BOUTOILLE, Conseillère Municipale Déléguée

Synthèse de la délibération :	Externalisation de la gestion du courrier communal auprès de la société Postalia France - EasyPost afin d'optimiser l'organisation, réduire les coûts et améliorer le suivi des dépenses par structure.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment :

- l'article L. 2121-29 relatif aux compétences du Conseil Municipal,
- l'article L. 2122-22 et suivants relatifs aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 17 octobre 2022 portant délégation au Maire de certaines attributions, dont la conclusion et la révision de marchés publics et contrats dans la limite des crédits inscrits au budget,

Vu la présentation en commission municipale ad hoc "Qualité du service public" du mardi 30 septembre 2025 et l'avis favorable exprimé par les élus sur le projet d'externalisation de la gestion du courrier communal,

Vu le contrat proposé par la société Postalia France – EasyPost, dont les principales conditions sont les suivantes :

- **Type de service** : EasyPost Classic, avec enlèvement du courrier 5 jours par semaine à la mairie d'Étaples-sur-mer, incluant celui du CCAS et de l'Office de Tourisme,
- **Tarifs** : 150 € HT/mois pour l'enlèvement ; frais de traitement des envois nationaux et internationaux, tels que visés dans le contrat, applicables jusqu'à la prochaine indexation des tarifs de La Poste (2027) ; application du tarif postal industriel lorsque les conditions sont remplies,
- **Date de commencement** : 1er janvier 2026,
- **Facturation** : un sous-compte distinct par structure (Mairie, CCAS, Office de Tourisme), permettant un suivi précis des volumes et dépenses,

Considérant que l'externalisation permettra la suppression de la machine à affranchir et des frais associés,

Considérant qu'elle apportera un gain de temps pour les agents et un accès au tarif postal industriel,

Considérant que l'économie annuelle attendue est estimée à près de 10 000 €, sur un budget courrier actuel de 33 074,11 €,

Considérant que le suivi par sous-comptes assurera une facturation interne transparente et équitable,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver** l'externalisation de la gestion du courrier communal telle que présentée, pour l'ensemble des trois structures (Mairie, CCAS et Office de Tourisme).

- **D'approuver** le contrat proposé par la société Postalia France – EasyPost, pour un démarrage au 1er janvier 2026, aux conditions financières et techniques précitées.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire, conformément aux délégations qui lui ont été consenties par délibération du 17 octobre 2022, à signer le contrat avec la société Postalia France – EasyPost annexé à la présente, ainsi que tout document, avenant ou révision rendue nécessaire notamment à la suite du renouvellement de l'indexation des tarifs de La Poste.

- **De constater** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente décision sont inscrits au budget communal.

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 10 octobre 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20251006-DEL19-06102025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/10/2025

5 CONTRAT ET ANNEXES

Le client reconnaît et accepte que les documents contractuels suivants font intégralement partie du contrat entre EasyPost et le client concernant les services EasyPost susmentionnés. Ces documents peuvent facilement être consultés et téléchargés via les liens hypertextes suivants :

DOCUMENTS CONTRACTUELS	DISPONIBLE
CONDITIONS GENERALES	
• EasyPost Classic & EasyPost Connect	Sur ce lien.
ADDENDUM RELATIF AU TRAITEMENT DES DONNEES	
• EasyPost Classic & EasyPost Connect	Sur ce lien.
MANUEL	
• EasyPost Classic (fiche d'information)	Par le répresentant commercial
POLITIQUE DE VIE PRIVEE	
• EasyPost Classic & EasyPost Connect	Sur ce lien.

Il est recommandé de parcourir attentivement ces documents et de les sauvegarder après lecture et acceptation. Ces documents contractuels régissent en effet le rapport juridique entre EasyPost et le client et s'appliquent à tout service concerné offert par EasyPost.

Le client déclare par la présente avoir pris connaissance du contenu de ces documents contractuels et en accepte intégralement l'application.

6 REMARQUES ET CONDITIONS PARTICULIÈRES

7 BON POUR ACCORD

Sébastien Buess
Gérant
Pour EasyPost

Nom* : .....
Titre : .....
Pour le Donneur d'ordre,

FRANCK TINDILLER
Maire d'Etaples-sur-Mer

Date :

**Déclare et garantit qu'il est compétent pour signer ce contrat et qu'il a, le cas échéant, à tout le moins obtenu les autorisations nécessaires pour conclure ce contrat.*

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :

- Postalia France à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte ;
- Votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Postalia France.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Tous les champs sont obligatoires.

N°ICS : FR91ZZZ878F28 Référence unique du mandat /2024

CREANCIER

Postalia France
36, Avenue Hoche
F-75008 Paris

LES COORDONNEES DE VOTRE COMPTE – CLIENT DEBITEUR

Nom (Nom/Prénom ou raison sociale)

Adresse (Numéro et nom de la rue)

Code Postal

Ville

Pays France

RIB - IBAN

RIB - BIC

Type d'encaissement ☑ récurrent/répétitif ☐ ponctuel

Signé à (lieu) : Date (JJ/MM/AAAA) :

Nom et prénom : Signature :

Titre :

Téléphone :

! Prière de joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou caisse d'épargne (RICE)

DOCUMENT D'ACCUEIL | CONTRAT

1 DONNEES DE LA SOCIETE

Nom de la société :	Commune de Etaples
Forme juridique :	Collectivité territoriale
Numéro de SIRET :	21620318200011
Siège social :	1 PLACE DU GENERAL DE GAULLE 62630 ETAPLES
Numéro de téléphone :	03 21 89 62 97
Personne de contact :	Mr Guerville
E-mail :	Ludovic.guerville@etaples-sur-mer.fr

2 DONNEES D'EASYPOST

Nom :	EasyPost
Nom de la société :	Postalia France
Forme juridique :	SARL
Numéro de SIRET :	81454377300059
Siège social :	18 Allée des vendanges, 77183 Croissy Beaubourg
Numéro de téléphone :	01 72 84 99 32
E-mail :	information@easypost.eu

3 SERVICES EASYPOST

3.1 En général

Service	Services sélectionnés*
EasyPost Classic	X Easypost Classic
EasyPost Connect	

**Cochez ce qui s'applique.*

3.2 EasyPost Classic

Date de commencement : 01/01/2026

LIEU(X) D'ENLEVEMENT

Nom	Adresse	Fréquence
Commune de Etaples	1 PLACE DU GENERAL DE GAULLE 62630 ETAPLES	5 enlèvements / semaine

4 TARIFS 2024

ENLEVEMENT

150 € / mois

Veuillez prévenir notre Customer Service au moins 48 heures avant l'enlèvement planifié si l'enlèvement souhaité a un volume > 1m³. En cas de volume supérieur à 1m³, un frais de transport supplémentaire d'au moins € 25,00 sera facturé pour le transport après en avoir discuté avec le client.

FRAIS DE TRAITEMENT

- Envois optimisables : 0,26€ /envoi
  (adresse dactylographiée en enveloppe DL/C5/C4, envois lettre verte 0-50g ou ecopli 0-350g)
- Envois nationaux non optimisables (envois simples hors optimisables) : 0,5€ / envoi
- Envois internationaux: 0,5€ / envoi
- Envois recommandés : 0.26€ € / envoi
- Colis : 0.26€ € / envoi
- **TARIFS POSTAUX DES ENVOIS NATIONAUX ET ENVOIS INTERNATIONAUX**
  Valable jusqu'à la prochaine indexation des tarifs de La Poste (2027).

- Pour les envois nationaux, avec adresse dactylographiée, présentant un poids compris entre 0 et 350g, mis sous enveloppes standard DL, C5 ou C4, avec un délai d'acheminement postal correspondant à la lettre verte (de 0 à 50g) ou à l'écopli (de 0 à 350g), EasyPost s'engage à faire bénéficier au titulaire du contrat de la meilleure tarification postale accessible chaque jour, en fonction des critères de la poste et des seuils de volumétrie, en utilisant la tarification postale industrielle G3 ou G4. Tous les autres tarifs postaux applicables correspondent au tarif général entreprise égrené.

FRAIS ADMINISTRATIF

Des frais administratifs seront facturés en cas de paiement autre que mandat de prélèvement SEPA. Si la facture est réglée par domiciliation, ces frais ne sont pas d'application.

Frais administratif: € 19,00 / mois.